## CANADA

## PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: R- 4169-2021, phase 2

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

ET

**ÉNERGIR, s.e.c.,** société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

**Demanderesses** 

## AFFIRMATION SOLENNELLE DE M. ÉTIENNE ST-CYR

[Article 29 du *règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ., c. R-6.01 r 4.1)]

Je, soussigné, **ÉTIENNE ST-CYR**, Chef – Expertise énergétique – Direction – Développement des offres énergie et mobilité, Hydro-Québec, Complexe Desjardins, Tour Est, 15<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Les informations relatives à Hydro-Québec contenues aux pièces déposées au soutien de la demande dans la phase 2 du présent dossier ont été préparées en partie sous ma supervision et mon contrôle, soit les pièces suivantes :
  - a) HQD-Énergir-8, document 1 révisée, comme déposée ce jour;
  - b) HQD-Énergir-8, document 2 (B-0126);
  - c) HQD-Énergir-8, document 3 révisée, comme déposée ce jour;
  - d) HQD-Énergir-8, document 4 (B-0131);
  - e) HQD-Énergir-8, document 5 (B-0136);
  - f) HQD-Énergir-9, document 1 (B-0137);
  - g) HQD-Énergir-9, document 2 (B-0138);

- h) HQD-Énergir-9, document 3 (B-0139);
- i) HQD-Énergir-9, document 4 (B-0140);
- j) HQD-Énergir-9, document 5 (B-0141);
- k) HQD-Énergir-9, document 6 (B-0142);
- I) HQD-Énergir-9, document 7 (B-0143);
- m) HQD-Énergir-9, document 8 (B-0144);
- n) HQD-Énergir-9, document 9 (B-0145);
- o) HQD-Énergir-9, document 10 (B-0146);
- p) HQD-Énergir-9, document 11 (B-0155);
- q) HQD-Énergir-9, document 12 (B-0162);
- r) HQD-Énergir-11, document 1, comme déposée ce jour;

(collectivement les « Pièces »);

- 2. J'ai une connaissance des faits relatifs à Hydro-Québec contenus aux Pièces ;
- 3. Tous les faits allégués par Hydro-Québec aux Pièces sont vrais et valent comme mon témoignage écrit en la présente instance.

Et j'ai signé à Montréal, Québec, ce 24 mars 2023

(s) Étienne St-Cyr

**ÉTIENNE ST-CYR** 

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence, à Longueuil, Québec, ce 24 mars 2023

(s) Maria Gisela Martinez Hernandez

Maria Gisela Martinez Hernandez # 239 196 Commissaire à l'assermentation

pour le Québec